

Club de généalogie de l'APRUM

Le système judiciaire en Nouvelle-France et après la conquête

Date : 5 mai 2020

Heure :

Lieu : Visioconférence



Michel Morin, professeur titulaire de la Faculté de droit et spécialiste de l'histoire du droit, nous a entretenus par visioconférence des différentes juridictions locales, d'appel et de dernier ressort, cette dernière étant située dans la métropole soit Paris ou Londres suivant les époques. À ce schéma de base de l'organisation des tribunaux civils et criminels, il a ajouté les juridictions spécialisées en matière ecclésiastique, maritime, militaire et autres, sans oublier la juridiction exceptionnelle de l'Intendant qui suppléait aux lacunes des autres tribunaux et se substituait parfois à eux.

Michèle Bergeron et Jean-Pierre Proulx
Coanimateurs du Club de généalogie